

DOSSIER DE PRESSE

15^e forum national du Réseau Cocagne à Dinan



**LE TEMPS
DES CERISES**

19 et 20 novembre 2015 Produire et vendre
dans les Jardins de Cocagne



Contact Presse :

Véronique MEDER

chargée de communication / webmaster Réseau Cocagne

21 rue du Val de Grâce - 75005 PARIS

Tél : 01 80 06 08 71 - 06 63 44 61 29

Mail : v.meder@reseaucocagne.asso.fr

PRÉSENTATION DE COCAGNE INVESTISSEMENT

Cocagne Investissement : l'effet de levier de la finance solidaire



Avec 130 structures adhérentes et près de 5000 salariés, le réseau des Jardins de Cocagne a bien évolué depuis le premier Jardin créé au début des années 1990 près de Besançon. Mais « lever des fonds pour changer d'échelle ne se fait pas sans une bonne dose d'innovation. En effet, malgré leur soutien, nous ne trouvons pas toutes les réponses à nos besoins chez nos financeurs traditionnels » souligne Sacha Korsec, en charge du développement des financements au Réseau Cocagne. « *Un prêt à trois ans par exemple ne suffit pas pour acquérir une ligne de transformation de tomates en sauce que l'on peut stocker et*

revendre en hiver. » D'où l'idée de Cocagne Investissement, qui invite les citoyens à investir dans les projets locaux et solidaires des structures Cocagne.

De nouveaux financements, pour quoi faire ? Les Jardins de Cocagne sont aujourd'hui des structures d'une vingtaine de salariés. Elles demandent des conditions de travail adaptées au maraîchage biologique et doivent pouvoir financer leurs projets innovants tout en garantissant leur pérennité. L'objectif de Cocagne Investissement est de permettre aux Jardins de changer d'échelle et de rendre ces structures plus autonomes financièrement. « *Sur certains projets menés par les Jardins, le plus gros des financements est là, il manque juste la dernière pierre à l'édifice. Sans cette dernière pierre, toute la réalisation du projet est compromise et bien sûr, c'est celle qui est la plus difficile à trouver* » nous explique Basile Monsaingeon, chargé d'Essaimage et Développement au Réseau Cocagne. Grâce à la levée de capitaux solidaires, Cocagne Investissement soutient financièrement (prêts participatifs, apports en trésorerie...) les Jardins de Cocagne à tous les stades de leur développement (création, développement, diversification...).

Cocagne Investissement, quèsaco ? Créée en 2014, Cocagne Investissement est une société à capital variable dans laquelle tout un chacun peut prendre des parts. Les statuts garantissent au Réseau Cocagne et à son partenaire La Nef de garder la main sur la gouvernance. Avec ce principe de capitaux patients, l'investisseur renonce à un fort rendement mais l'impact de son investissement est garanti et il peut suivre l'utilisation de son argent. En prime, un particulier peut bénéficier d'une défiscalisation s'il conserve ses parts 5 ans. Cocagne Investissement est donc un outil de collecte et d'investissement destiné à financer et accompagner les projets des Jardins de Cocagne. Ceux-ci sont sélectionnés selon leur impact social et environnemental, leur pérennité et leur capacité à rembourser les sommes qui leur sont prêtées.

Pour soutenir financièrement les Jardins, Cocagne Investissement a besoin d'investisseurs citoyens. Les épargnants qui souscriront une ou plusieurs actions de Cocagne Investissement deviendront actionnaires et acteurs des projets solidaires. Pour François Farhi, actionnaire fondateur de Cocagne Investissement, « *confier une petite partie de mes économies au Réseau Cocagne, pour qu'il poursuive sa lutte contre l'exclusion, est naturel. Et puis, je viens du secteur privé, et cette manière d'aider par l'investissement est en phase avec ma philosophie.* » Chaque action a une valeur de 100€ et donne droit de voter aux Assemblées Générales.

Le premier projet ouvert à financement est Champs Gourmands, structure associative innovante, (voir présentation page 10 du dossier) implantée près de Dinan en Bretagne. Ouverte en 2014, l'association a créé 13 emplois, dont 8 en insertion, et permet à de jeunes maraîchers de monter en compétences. Elle bénéficie d'un apport de 80 000€ de la part de Cocagne Investissement.

Capital de Cocagne Investissement au 16/11/2015 : 645 000€

Valeur d'une action : 100€ (pas de limite dans le nombre d'actions achetées)

Frais de souscription : 3€ par action, 5€ minimum, 500€ maximum (pas de frais de gestion, pas de frais de sortie)

Objectif de rendement : pas de dividende, revalorisation possible de la valeur de l'action à horizon 7 ans sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'achat d'une action permet de bénéficier de réductions d'impôts si les titres sont conservés 5 ans minimum :

- **Sur le revenu : 18% des versements effectués** dans la limite de 50 000€ par personne (la déduction d'impôt intervient l'année de l'achat de l'action, **soit 3,8% de rendement par an net d'impôt**).
- **Sur l'ISF : 50% des versements effectués** dans la limite de 45 000€ par personne), **soit 10% de rendement par an net d'impôt**.

Souscrire peut se faire en ligne :

à partir du site national du Réseau Cocagne (www.reseaucocagne.asso.fr), cliquez sur « INVESTISSEZ » ou connectez-vous directement au www.cocagneinvestissement.org.

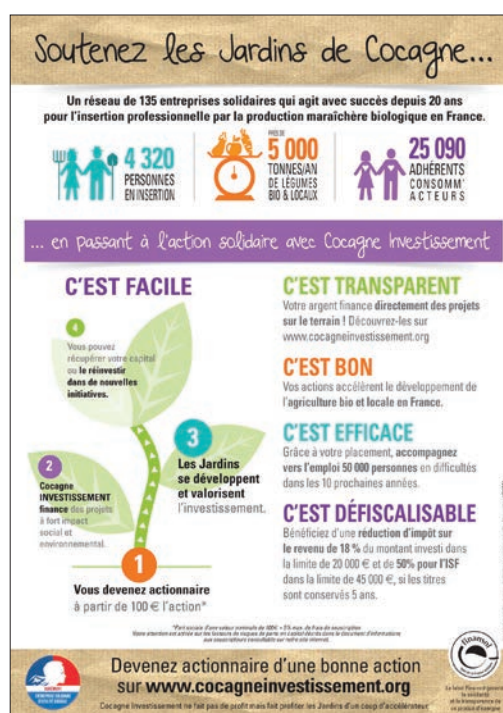
Cocagne Investissement : le placement utile pour booster l'emploi, produire en bio et consommer local !

Contacts :

Sacha Korsec, chargé de développement des financements Réseau Cocagne

01 80 06 08 71 - 07 60 28 19 35

s.korsec@reseaucocagne.asso.fr



Photothèque :

Photothèque spéciale Cocagne Investissement :

https://www.dropbox.com/sh/f23fmftfxdo4ehx/AADfxyVXL1Qu_topj3nyYeq9a?dl=0